

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/10/2017	27.10.2017.	F09317P0338
1. Intitulé du projet		
Projet de réalisation d'une salle IMAX en extension d'un cinéma existant et réalisation d'un parking silo		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SOCIETE IMMOBILIERE DU PATHE PALACE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Jean-Marie GUILLAUME	
RCS / SIRET	0 5 8 8 0 3 1 5 6 0 0 0 5 6	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
N°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement -> surface de plancher > ou = à 10 000 m ² et < à 40 000 m ²	Le projet d'extension fait partie du cinéma existant : -> la surface de plancher du cinéma évolue de 10 722 m ² à 12 327 m ² -> la surface totale du terrain concerné est de 45 105 m ² -> l'emprise au sol créée est de 1 175 m ²	
N°41: Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	-> il est créé un parking silo de 156 places (emprise au sol de 1 965 m ²) -> la surface d'espaces verts passe de 8 862 m ² à 6 377 m ²	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>Le projet prévoit la création d'une salle de projection « IMAX » en extension du cinéma PATHE Plan de Campagne. L'extension prendra place en contiguïté du bâtiment existant, au droit de la façade Est, en lieu et place d'une zone de stationnement. La salle IMAX aura une capacité de 499 places. Le projet prévoit en parallèle l'extension du déambulateur existant, la réalisation de sanitaires pour le public et la création d'une cabine de projection, ainsi que des locaux techniques pour les équipements de chauffage/rafraichissement/traitement d'air.</p> <p>la surface de plancher créée est de 1 605 m². L'effectif du cinéma ne sera pas modifié dans le cadre du présente projet du fait du changement d'usage d'une salle existante et de la suppression de fauteuils dans d'autres salles.</p> <p>le projet s'accompagne de la réalisation d'un parking silo de 156 places, celui-ci prend place au Sud-Ouest du bâtiment existant. Il sera accessible depuis le parking existant et comportera 3 niveaux.</p>		



4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une salle de projection équipée de la technologie IMAX afin de permettre au cinéma d'offrir au public une prestation nouvelle, de très grande qualité d'image et de son.
La capacité global du cinéma ne sera pas modifiée à l'issue du projet.

D'autre part, la réalisation du parking silo semi-enterré vise d'une part à compenser les places perdues du fait de l'extension du cinéma, et d'autre part, à proposer un nombre de places réglementaires vis à vis du PLU de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier ne prévoit pas de démolition. La construction devrait durer environ 6 mois et comportera plusieurs phases :

- préparation du chantier,
- préparation du sol (nivellement, décaissement, ...),
- travaux de fondation,
- construction des ouvrages,
- aménagement des zones extérieures (voiries, stationnement, ...),
- mise en place et raccordement des différents réseaux d'alimentation et d'évacuation (eaux pluviales, assainissement, réseau électrique),
- réalisation des aménagements intérieurs,
- réalisation des aménagements paysagés.

Le chantier respectera des consignes environnementales strictes concernant notamment :

- le tri des déchets,
- leur gestion et leur valorisation (élimination conformément à la réglementation),
- la collecte et le traitement des effluents de chantier (eaux pluviales, huiles de vidange des engins)
- la maîtrise des nuisances sonores.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à ajouter une salle de projection IMAX et à transformer une salle de projection existante en salle de réception de façon à répondre aux besoins du cinéma.

Profitant de son positionnement dans la zone d'activité de Plan de Campagne, il bénéficie d'un accès facile depuis l'autoroute du Val de Durance (A51).

A noter, à l'issue du projet, la capacité globale du cinéma ne sera pas modifiée. Le cinéma pourra accueillir 4 978 personnes. Pour information, le cinéma a réalisé en 2016 un nombre d'entrée d'environ 1730 000.

L'architecture actuelle propose un langage et une identité assez forts. L'entrée existante est traitée avec de larges surfaces vitrées surmontées d'un volume jaune avec un écran géant. Le traitement des extensions se veut donc sobre et en cohérence avec les volumes existants. Le grand volume de la salle IMAX est traité par un bardage gris de différentes teintes. Le parking, situé sur une partie végétale et rocheuse du tènement, sera traité avec des matériaux à la fois minéraux et naturels.

Le réseau d'eaux pluviales de voirie sera adapté en limite de l'extension créée. Un poteau incendie se trouvant sur l'emprise du projet sera déplacé et le réseau d'alimentation sera modifié en conséquence.

Les eaux pluviales de toitures liées à l'extension du cinéma seront rejetées dans le réseau public existant. Les eaux pluviales liées à la création du parking seront collectées dans un ouvrage de rétention avant rejet à débit contrôlé dans le réseau collectif. Une étude hydraulique a été réalisée et les conclusions du rapport seront prises en compte pour l'élaboration du projet.

Pour l'alimentation en eau potable, les réseaux électriques, courant faible et les eaux usées, le raccordement se fera au sein du bâtiment existant. Les principes de raccordement aux réseaux publics restent donc inchangés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Demande de permis de construire
- Dossier de demande d'autorisation pour un ERP pour l'extension du cinéma
- Dossier de demande d'autorisation pour un ERP pour le parking silo.

Ce formulaire est renseigné dans le cadre de la procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain :	45 105 m ²
- surface de plancher du cinéma :	10 722 m ²
- surface de plancher créée (salle IMAX) :	1 605 m ²
- emprise au sol créée du cinéma :	1 175 m ²
Surface de plancher totale à l'issu du projet :	12 327 m ²
- emprise au sol parking silo créée :	1 965 m ²
Emprise espaces verts actuelle / Issue du projet	8 862 m ² / 6 377 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2/17 chemin des Pennes aux pins
13170 Les Pennes Mirabeau

Coordonnées géographiques¹

Long. 5°21'46"78E Lat. 43°24'45"63N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 40° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'installation n'a pas fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale.
 Un dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau a été réalisé en 1996 concernant le cinéma.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche se situe à 1,3 km au Sud-Est (ZNIEFF type II 930020449 CHAÎNE DE L'ÉTOILE)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche se situe à 3,5 km au Sud-Est (SITE NATURA 2000 DIRECTIVE Habitats, faune, flore FR9301603 - CHAÎNE DE L'ÉTOILE- MASSIF DU GARLABAN)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les plans suivants couvrent Les Pennes Mirabeau et interfèrent avec la zone d'étude: - Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) inondation prescrit le 30 mars 2000 par les services de l'Etat, - Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles concernant les "mouvements différentiels de terrain" approuvé le 14 avril 2014. Pour information, le cinéma (notamment le hall) est retenu comme zone refuge dans le cadre du plan ORSEC de la zone de Plan de campagne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des prélèvements d'eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche se situe à 3,5 km au Sud-Est (SITE NATURA 2000 DIRECTIVE Habitats, faune, flore FR9301603 - CHAÎNE DE L'ÉTOILE- MASSIF DU GARLABAN
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Signature

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau. L'eau utilisée sera issue du réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet ne comporte pas d'ouvrage souterrain. Il n'est donc pas de nature à générer des impacts sur les masses d'eaux souterraines. En phases travaux, les mesures courantes seront prises pour éviter toute contamination des nappes d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de démolition. Au niveau du chantier, dans la mesure du possible, les matériaux extraits pour la réalisation des terrassements seront réutilisés. Le surplus éventuel de matériaux sera évacué conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement entièrement anthropisé. De fait, aucune destruction d'espèces écologiques ou de biodiversité n'est à craindre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche se situe à 3,5 km au Sud-Est (SITE NATURA 2000 DIRECTIVE Habitats, faune, flore FR9301603 - CHAÎNE DE L'ÉTOILE- MASSIF DU GARLABAN

4p

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de création d'espaces verts. Le parking prend place dans une zone végétalisée du tènement. Suite au projet, la surface d'espaces verts passe de 8 862 m ² à 6 377 m ² . Cette nouvelle surface reste conforme avec la demande réglementaire du PLU égale à 5%.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune Les Pennes Mirabeau est concernée par un PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.) approuvé le 14 avril 2014. Il concerne les mouvements différentiels de terrain (retrait / gonflement des argiles). Le terrain du projet est exposé à ce risque (aléa faible à fort). Le terrain n'est pas dans un territoire à risques importants d'inondation mais est concerné par un risque inondation géomorphologique par ruissellement sur les piémonts (PPRn inondation prescrit le 30 mars 2000)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des flux de camions liés à l'approvisionnement et aux départ des matériaux. Lors de l'exploitation, le trafic généré sera dû aux déplacements des personnes venant dans le complexe. Le projet prévoit des zones de stationnement, ce qui limitera le trafic au sein du quartier. Rappelons que l'effectif général d'accueil du cinéma n'est pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, des nuisances sonores pourront être générées par les activités et les engins de chantier. En phase d'exploitation, ce type de projet n'engendre pas de nuisances sonores particulières. Une étude acoustique est prévue visant à ne pas augmenter le niveau sonore existant lorsque le projet sera en exploitation.

4

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses proviendront des installations d'éclairage des bâtiments. La conception de ces installations fera l'objet d'une étude permettant leur optimisation en fonction des besoins. le projet sera également concerné par les éclairages publics du secteur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions diffuses seront liées aux circulations des véhicules et des engins au moment du chantier. Compte tenu du trafic généré par le projet et de son positionnement dans une zone d'activité, les rejets ne seront pas de nature à dégrader de manière significative, la qualité de l'air du secteur. Rappelons que l'effectif général d'accueil n'est pas modifié.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets seront de nature hydrauliques (eaux usées, eaux pluviales). le projet sera raccordé aux réseaux existants : réseau pluvial et réseau d'eaux usées (ces deux réseaux étant séparatifs). Le projet prévoit une imperméabilisation supplémentaire par rapport à la situation existante (environ 2 500 m ²). Les eaux pluviales liées à la création du parking seront collectées dans un ouvrage de rétention avant rejet à débit contrôlé dans le réseau collectif. Une étude hydraulique a été réalisée.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre les rejets d'eaux usées, aucun effluent ne sera produit.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments, de par leur nature et leur fonction produiront des déchets assimilés aux ordures ménagères et en tri sélectif. La phase travaux sera source de déchets notamment de type Inerte.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à favoriser l'intégration du projet dans le contexte urbain et paysager existant, tant pour la réalisation de la salle IMAX que pour la création du parking silo
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les règles d'urbanisme imposées (PLU - modification n°3 de décembre 2016 en cours de modification)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact du projet sera essentiellement dû à la modification potentielle des écoulements des eaux pluviales et aux aspects architecturaux. Ces aspects seront pris en compte.
 Les aspects hydrauliques ont été analysés et les solutions mises en œuvre respecteront la réglementation. Par ailleurs, les risques relatifs au caractère Inondable et au aspects mouvements différentiels de terrain du secteur seront pris en considération. Ainsi, compte tenu des faibles impacts sur les milieux environnementaux (caractère urbain et déjà anthropisé du secteur) et des éléments du projet en termes de conception, le projet ne nécessite pas, selon notre avis, la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PENNES MIRABEAU

le 18/10/2017

Signature

JN GUILLAUME

GAUMONT PATHE!
PATHE PLAN DE CAMPAGNE
S.I.P.P.

Chemin des Pennes aux Pins
13170 LES PENNES MIRABEAU
☎ 04 42 02 01 00 - Fax 04 42 02 01 09
SIRET 058 803 156 00031 - APE 5914 Z
S.A.S. au Capital de 2.406.023 Euros
R.C.S. Paris B 058 803 156

